



## CHRS L'ÎLOT VAL DE MARNE



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2021

# PROJET ASSOCIATIF DE L'ÎLOT

---

**Nous croyons en l'Homme, en sa capacité à réagir, à se prendre en main lorsqu'il est meurtri, rejeté, en situation de précarité ou d'exclusion.**

En nous appuyant sur la volonté et les aptitudes des personnes que nous accueillons, nous voulons les aider à se reconstruire, à se réinsérer dans la société pour autant qu'elles en ressentent le besoin, à se rétablir sur les plans personnel, familial, professionnel, moral et spirituel. Dans le respect de la personne humaine, nous voulons mettre en œuvre, pour le temps nécessaire à chacun, des actions conjuguant professionnalisme et chaleur humaine.

La vocation de l'Îlot est l'accueil et la réinsertion des personnes rejetées de la société et en grande détresse. Nous portons une attention particulière à celles qui font ou ont fait l'objet d'une peine de justice, parmi lesquelles les sortants de prison ou les personnes bénéficiant d'un aménagement de peine, et qui sont bien souvent tenues à l'écart des grands élans de compassion et de générosité.

Ne pouvant satisfaire l'ensemble des besoins et offrir la totalité des services, l'Îlot se concentre sur l'hébergement et l'accompagnement des personnes dans leur démarche personnelle et volontaire visant à retrouver un statut de citoyen et de membre du corps social, notamment par l'accès au logement et à l'emploi.

L'accompagnement inclut des actions d'insertion par l'activité économique. L'association complète ses services en s'appuyant sur les partenaires extérieurs nécessaires à la prise en compte globale des attentes des personnes accueillies.

# SOMMAIRE

---

<b>L'ÉTABLISSEMENT .....</b>	<b>5</b>
1. BIEN PLUS QU'UN HÉBERGEMENT .....	5
2. ÉQUIPE .....	6
3. MOYENS FINANCIERS .....	7
<b>LE PARCOURS DES PERSONNES ACCUEILLIES EN 2021.....</b>	<b>7</b>
1. PROFIL .....	7
2. MOYENNE D'ÂGE .....	11
3. ÉTAT DE SANTÉ .....	13
4. LES DUREES DE SEJOUR .....	15
5. LES SORTIES .....	15
6. SITUATION AU REGARD DE LA JUSTICE .....	15
7. UN FAIT MARQUANT : LES VIOLENCES INTRA FAMILIALES .....	17
<b>LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE ÉCOULÉE.....</b>	<b>20</b>
1. VIE DE L'ÉQUIPE .....	20
2. ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT .....	21
3. ACTUALISATION DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT.....	22
4. PREPARATION DE L'INSTALLATION SUR LE SITE DE FONTENAY SOUS BOIS .....	22
<b>PERSPECTIVES 2022.....</b>	<b>23</b>
1. PERSPECTIVES 2022 .....	23
<b>MERCI À NOS PARTENAIRES .....</b>	<b>24</b>

---

*Des mots projetés dans la nuit  
Pour traverser à gué la Voie,  
Pour retrouver, jadis entrevue,  
Depuis longtemps perdue, l'Etoile.*

François Cheng, Enfin le royaume.

# L'ÉTABLISSEMENT

---

À Vincennes et Villiers-sur-Marne, l'Îlot Val-de-Marne héberge et accompagne dans leurs démarches de réinsertion des femmes seules et des couples, majeurs, en situation de rupture sociale, familiale et/ou professionnelle. Ce Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) veut donner la priorité aux sollicitations des personnes sous main de justice, c'est-à-dire des personnes en attente de jugement, sortant de prison ou en aménagement de peine : libération conditionnelle, sursis mise à l'épreuve, placement sous surveillance électronique, etc.

L'établissement Îlot Val-de-Marne est autorisé pour une capacité d'accueil de 43 places qui se répartissent en 37 places d'insertion et 6 places d'urgence. Ces dernières ne sont cependant pas des places constituant une simple mise à l'abri. En effet, l'accompagnement qui est proposé aux personnes orientées sur ces places d'urgence ne diffère pas fondamentalement de celui proposé aux personnes orientées sur les places d'insertion. En cela, les profils de personnes orientées sur l'un ou l'autre des dispositifs de places sont relativement similaires et c'est bien un projet relevant de l'insertion vers le logement qui est envisagé avec chacune d'entre elles.

Par-delà cette distinction administrative, le CHRS est implanté sur trois sites distincts, selon la répartition suivante :

- ✓ 20 places d'hébergement d'insertion en studios pour 10 couples sans enfants, ou mère avec sa fille majeure à Vincennes ;
- ✓ 5 places d'hébergement d'urgence en studios ou chambres meublées pour femmes seules à Vincennes ;
- ✓ 15 places d'hébergement en chambres meublées pour des femmes seules, à Villiers-sur-Marne.
- ✓ 3 places d'hébergement en diffus (sans présence permanente de professionnels) dans un appartement partagé à Montreuil.

Historiquement les 6 places d'urgence étaient installées en pérenne à Vincennes. Suite à une réorganisation des places installées en sous-sol à Vincennes et l'ouverture des places en diffus à Montreuil cette installation a été modifiée. Ainsi, la 6<sup>ème</sup> place d'urgence n'était donc plus fixe géographiquement et pouvait alors être aussi bien hébergée à Villiers sur Marne ou à Montreuil. Cette année encore, les relations entre résidentes, au sein du site de Villiers notamment, nous ont amené à effectuer des mouvements entre les différents sites. Ainsi, la totalité des 6 places « urgence » peuvent être occupées aussi bien sur les sites de Vincennes, Villiers ou Montreuil. Toutefois, la capacité d'accueil installée reste bien de 43 places avec 37 places d'insertion et 6 places d'urgence.

## 1. Bien plus qu'un hébergement

La mission de l'Îlot Val-de-Marne est d'accompagner chaque personne dans le cadre de son insertion (ou réinsertion) sociale pour qu'elle (re)trouve des conditions de vie correspondant à ses besoins et attentes, notamment au regard de l'emploi et du logement.

Quelles que soient les modalités d'accès à l'hébergement (insertion ou urgence), l'accompagnement proposé est global et couvre en cela différents aspects tels que :

- ✓ l'accès à une activité professionnelle ou une formation ;
- ✓ l'accès aux soins, et lorsque cela est nécessaire l'orientation vers une prise en charge sanitaire (soins somatiques, psychiatriques, addictions) ;
- ✓ l'accès aux droits et à la citoyenneté ;
- ✓ l'amélioration de l'autonomie au quotidien ;
- ✓ l'accès à la culture, au sport et à une vie sociale ;
- ✓ l'accès au logement autonome ou à toute autre forme de logement intermédiaire.

L'accompagnement est individualisé et personnalisé. Il porte également sur la participation à la vie de l'établissement (tâches partagées de ménage ou d'entretien, soirées ou sorties culturelles et de loisirs) et l'ouverture sur l'extérieur (partenaires institutionnels ou associatifs, bénévoles).

La diversité des prestations implique une approche pluridisciplinaire qui mobilise un ensemble d'acteurs aussi bien internes qu'externes. Cette diversité ne conduit pas pour autant à un morcellement des prises en charge dans la mesure où un travailleur social référent, désigné à l'admission, assure la cohérence du suivi du résident.

## 2. Équipe

L'équipe se compose de 18 personnes :

- ✓ un responsable ;
- ✓ quatre travailleurs sociaux (éducateurs ou éducatrices spécialisés). Postes très partiellement pourvus par du personnel pérenne sur l'année ;
- ✓ cinq agents d'accueil, d'information et d'orientation à temps partiel ;
- ✓ un agent d'accueil chargé de l'animation ;
- ✓ une Conseillère en Insertion Professionnelle à temps très partiel ;
- ✓ quatre veilleurs de nuit : deux sur chaque site ;
- ✓ un agent de service à temps partiel ;
- ✓ un agent d'entretien à temps partiel.

L'année écoulée a été marquée par une difficulté majeure pour recruter des travailleurs sociaux et par des mouvements au sein de l'équipe.

En effet, concernant deux éducatrices recrutées en 2020, nous étions arrivés au constat que le profil et les compétences des deux personnes recrutées ne convenaient pas pour le travail d'accompagnement attendu. Elles avaient quitté l'effectif fin 2020 et n'avaient pu être remplacées fautes de candidatures reçues malgré les annonces de poste à pourvoir diffusées. Avec un départ supplémentaire le 31 décembre 2020, l'équipe éducative ne comprenait plus qu'une seule éducatrice pour débiter l'année 2021. L'établissement a dû fonctionner une grande partie du premier trimestre avec un seul travailleur social sur deux sites au lieu des quatre à l'effectif.

Deux recrutements en CDI seront effectués à la fin du premier trimestre, pour reconstituer partiellement l'équipe éducative. Mais, une éducatrice quittera l'effectif en août. Ces temps de trajets et les horaires d'internat n'étaient plus compatibles avec l'organisation de sa vie personnelle à la suite de la naissance d'un premier enfant.

Durant l'été 2021, l'équipe éducative s'est ainsi de nouveau retrouvée avec seulement un travailleur social sur chaque site (au lieu de deux).

En novembre 2021, une des deux éducatrices restantes démissionne pour prendre un poste dans un établissement médico-social sur lequel elle avait des vues depuis plusieurs années. Elle quittera l'effectif le 17 novembre (elle reviendra en 2022 !).

L'équipe socioéducative terminera l'année 2021, comme elle l'avait commencé avec un seul travailleur social sur les quatre budgétés.

### 3. Moyens financiers

Les charges d'exploitation représentent 945 574€, qui se répartissent entre :

- ✓ Les frais de personnel : 76€ ;
- ✓ Les achats/fluides : 4,4% ;
- ✓ Les locations immobilières et les services extérieurs : 11,5% ;
- ✓ Les amortissements 0,4%
- ✓ Les autres charges et taxes : 7,7%

Pour couvrir ces charges, l'îlot a eu recours à 3 sources de financement :

- ✓ Subventions publiques : 96,2% ;
- ✓ Participation des personnes : 3,1% ;
- ✓ Fonds propres, dons, autres produits : 0,7%

L'établissement est financé par la DRIHL du Val-de-Marne, sous la forme d'une Dotation Globale de Financement. Le budget déposé à la DRIHL comprend, en produits, une participation des résidents à hauteur de 10% de leurs ressources.

L'établissement a également reçu une subvention de la Mairie de Vincennes à hauteur de 400€.

## LES PERSONNES ACCUEILLIES EN 2021

### 1. Profil

Durant l'année 2021, l'îlot Val-de-Marne a hébergé et accompagné 44 personnes.



24 femmes seules



10 couples

Vincennes



16 femmes  
10 hommes

Villiers-sur-Marne



18 femmes

10 couples par ailleurs. 10 femmes isolées admises initialement sur des places d'insertion à Villiers sur Marne sont accueillies dans le cadre d'un accueil plus en autonomie au sein de l'appartement en diffus de Montreuil.

## Les admissions

L'évaluation des propositions et demandes d'admission s'effectue essentiellement à partir de la capacité et de la motivation des candidats à s'investir dans un projet d'insertion sociale et professionnelle.

Les personnes qui nous sont adressées pour une admission sont à priori dépourvues de logement (ou en passe de le perdre dans le cadre d'une expulsion), disposent pour la plupart de ressources faibles, voire inexistantes, et rencontrent souvent des difficultés d'accès à l'emploi. À cela s'ajoutent souvent d'autres difficultés ou handicaps tels que la rupture des liens familiaux, le surendettement, l'illettrisme ou plus souvent une absence de maîtrise de la langue française.

Mais vouloir un logement n'est pas suffisant pour en obtenir un. La possibilité d'accès au logement est conditionnée par le niveau de ressources et donc, le plus souvent, par l'accès à un emploi stable. C'est de ce fait la motivation à s'inscrire dans l'emploi, mais également dans toutes les démarches préalables (remise à niveau par des formations, apprentissage de la langue française, techniques de recherche d'emploi, etc.) qui sont évaluées.

Un certain nombre de candidatures qui peuvent nous être présentées ne respectent pas ce préalable sur lequel repose l'accompagnement qui sera proposé. Cela a été le cas en 2021 pour six candidatures. Quatre couples ont refusé l'orientation parce qu'ils n'acceptaient pas de s'inscrire dans des démarches d'insertion et dans un accompagnement social. Deux femmes isolées ont refusé l'orientation car elles recherchaient avant tout une solution de logement.

En outre, les candidatures de personnes présentant une symptomatologie psychiatrique trop importante sans prise en charge sanitaire, des problèmes de santé invalidants, un manque d'autonomie pour les actes de la vie quotidienne ou certaines conduites addictives déclarées très actives et qui sont susceptibles de constituer un danger pour elles-mêmes ou pour les autres, peuvent être refusées dans la mesure où l'établissement ne dispose pas en interne des moyens et qualifications nécessaires pour les accueillir. De même, des handicaps physiques trop importants, avec des restrictions dans les déplacements, représentent des motifs de refus. Nos sites d'accueil actuels n'étant pas suffisamment adaptés. Une candidature n'a pas abouti pour de tels motifs.

À Vincennes, 15 couples ou « ménages » ont été orientés vers l'établissement par le SIAO. Parmi eux, il y a eu 6 admissions effectives (40% des orientations couples), 1 refus de l'établissement et 8 orientations couples n'ont pas abouti à une admission dans l'établissement pour les raisons suivantes :

- ✓ 2 couples ne sont pas venus à l'entretien de pré-admission et n'ont pas donné suite ;
- ✓ 4 couples n'étaient finalement pas intéressés par la proposition d'hébergement (et/ou d'accompagnement social associé) et souhaitaient avoir un logement.
- ✓ 1 binôme mère-fille souhaitait un hébergement... mais pas tout de suite, elles souhaitaient l'hébergement dans deux mois.

- ✓ Pour 1 « couple » enfin, les deux personnes n'étaient pas en couple et cherchaient une « colocation ».  
L'établissement a refusé une orientation car les difficultés de mobilité d'un couple n'étaient pas adaptées aux conditions actuelles de l'hébergement à Vincennes.

Concernant ces orientations sans suite, nous devons une nouvelle fois constater qu'une meilleure actualisation des situations préalable à l'orientation aurait évité des refus.

Les demandes d'hébergement pour des couples sans enfant ont par le passé toujours représenté une très faible part des demandes qui sont adressées au SIAO du département. A certaines périodes, il n'y a pas toujours de candidatures actives de demandes d'hébergement pour couples sans enfants lorsque nous déclarons des places vacantes, cela avait été moins marqué les trois dernières années. Mais en 2021, nous retrouvons de nouveau un déficit de candidatures couples, qui sont compensées par des orientations « mère-filles majeures ». Quoi qu'il en soit depuis plus de deux ans maintenant, nous constatons une augmentation des orientations de couples d'origine roumaine ou issus des gens du voyage.

Pour ce que nous pouvons constater, ces personnes sont peu insérées socialement. La plupart d'entre elles maîtrisent très mal le français et restent très soudées à leur communauté de vie. L'admission en CHRS, avec ses exigences en termes de démarches d'insertion, demeure souvent compliquée à comprendre et accepter. Leur accompagnement social est donc souvent potentiellement long et incertain.

**A Villiers-sur-Marne, 15 femmes seules ont été orientées vers l'établissement, pour 3 admissions effectives (20% des orientations femmes isolées).**

Les autres personnes n'ont pas intégré l'établissement pour différentes raisons :

- ✓ malgré plusieurs relances, 5 personnes n'ont pas pris contact avec l'établissement ou ne sont pas rendues à l'entretien de préadmission ;
- ✓ 1 personne n'a pas donné suite à l'orientation car elle n'était plus en France.
- ✓ 2 orientations sont restées sans suite car les personnes ont refusé les conditions d'accueil et le règlement de fonctionnement.
- ✓ 1 personne a refusé l'orientation préférant finalement une solution amicale moins exigeante en termes de démarches d'insertion à mettre en œuvre ;
- ✓ 1 personne n'a pas souhaité intégrer l'établissement parce qu'elle refusait l'accompagnement proposé et cherchait un logement.
- ✓ 1 personne venait d'obtenir un logement.
- ✓ Enfin, une personne qui nous avait été orientée en vue d'une sortie d'incarcération a été finalement maintenue en détention. L'orientation n'a donc pu aboutir à une admission.

Par-delà ces descriptions, et sans distinction des orientations couples ou femmes seules, nous devons constater que seulement un tiers environ des orientations aboutissent finalement à une admission (32%), alors que dans le même temps l'établissement ne refuse que 7% des orientations. Ces refus sont le plus souvent motivés par l'inadéquation des conditions d'accueil avec la situation des personnes (handicaps lourds ou état de santé). Mais il y a également les cas où nous constatons que certaines situations personnelles au moment de l'orientation ne correspondent pas ou plus à la demande d'hébergement (maintien en détention).

## Et 61% des orientations sont des refus des personnes elles-mêmes.

Orientations SIAO	Admissions	Refus Ilot	Refus personnes	Total
%	32%	7%	61%	100%

Les nombreuses orientations sans suite ou refusées par les personnes (61% des orientations) ont un impact direct sur le taux d'occupation de l'établissement. Parfois, plusieurs orientations successives sur une même place ne peuvent aboutir à une admission. Cela peut s'expliquer d'une part, par la difficulté pour le SIAO, malgré tous leurs efforts, de disposer d'informations actualisées sur la situation des personnes ayant fait une demande d'hébergement et, d'autre part, par le fait que les orientations s'effectuent après déclaration d'une place vacante.

La possibilité d'envisager une candidature avant qu'une place se libère, et de préparer plus tôt une éventuelle admission, permettrait non seulement de réduire les périodes d'inoccupation, mais aussi de préparer l'intégration et la mise en œuvre du travail d'accompagnement social. À l'instar de ce que nous mettons en place avec les personnes détenues.

Lorsque les Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation, notamment ceux des maisons d'arrêt ou des centres de détention, nous contactent pour envisager des possibilités d'un éventuel accueil des détenues, nous avons la possibilité, que ce soit au sein du centre pénitentiaire ou à l'occasion d'une permission, de rencontrer en amont les détenu(e)s avant la fin de leur détention. Cela permet de présenter en amont les conditions de l'accueil, les engagements réciproques, la démarche d'accompagnement et surtout de travailler déjà la sortie de détention et le projet de vie après l'incarcération. Cela permet également, de travailler avec les SPIP pour nous éclairer sur la situation, le parcours des personnes.

Ce travail d'échange n'est pas toujours possible avec les services sociaux de secteur, et nous nous heurtons aux mêmes difficultés que le SIAO pour, dans « l'urgence » d'une orientation et d'une possible admission, avoir des informations fiables sur la situation d'un couple ou d'une femme isolée.

## 9 personnes sont arrivées en 2021.

Les admissions ont été peu nombreuses en 2021.

Plusieurs facteurs expliquent cela. Nous avons eu cette année encore un faible nombre de propositions de logement pour nos résidents en situation d'y accéder.

D'autre part, nos difficultés de recrutements chez les travailleurs sociaux, les périodes en début et fin d'année où nous étions en sous-effectif majeur nous ont contraint à freiner les admissions. En outre, les orientations ne pouvant être menées à bien pour les raisons exposées plus haut (orientations inadéquates, non réponse des personnes orientées) contribuent également à allonger les durées d'inoccupation.

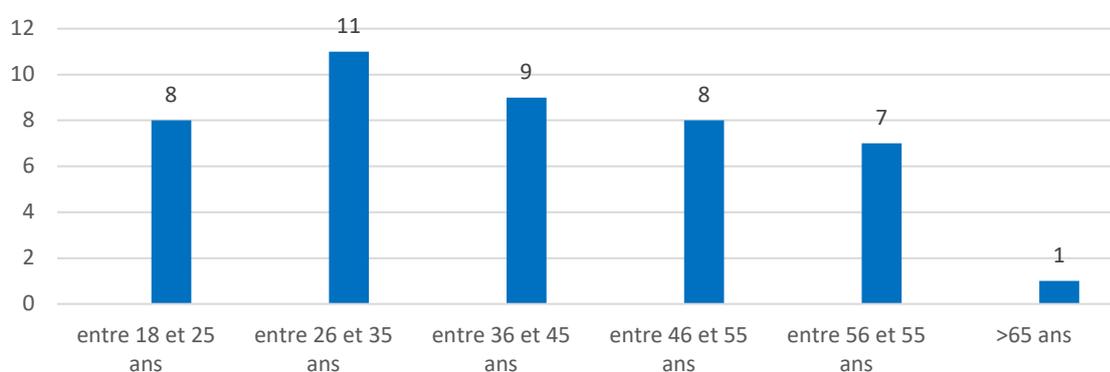
## Le taux d'occupation en 2021 est de 76%.

## 2. Moyenne d'âge

**Moyenne d'âge des personnes accueillies en 2021 : 40 ans.** Ce qui est une moyenne identique à celle de 2020 et similaire à celles de 2018 et 2017 mais plus élevée que les années antérieures (39 ans en 2019 et 36 ans en 2016 et 2015).

Si on ne considère que les personnes entrées en 2021, la moyenne d'âge est pour ceux-là de 36 ans (contre 33 ans en 2019).

Répartition de l'âge des personnes accueillies  
en 2021



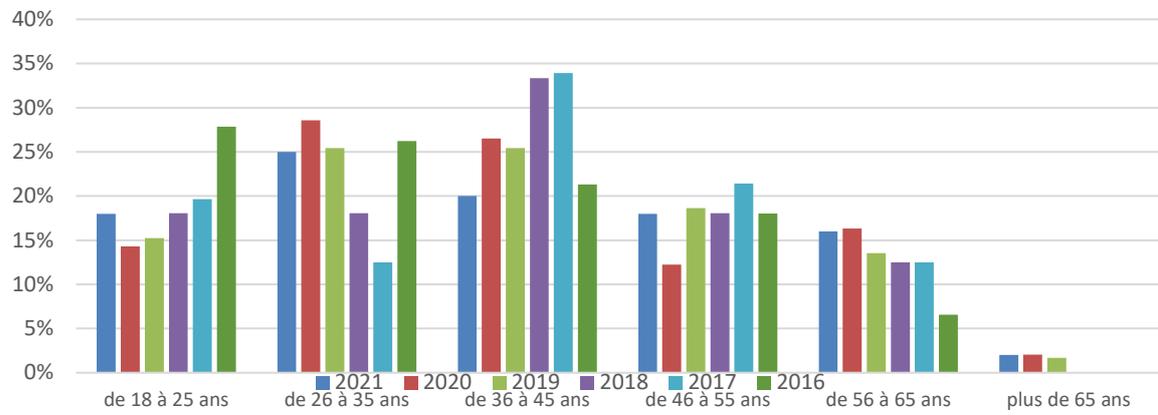
La répartition des âges de l'ensemble des personnes présentes au cours de l'année tend une nouvelle fois en 2021 à prendre la forme d'une pyramide bien connue qui traduit le fait que dans le flux des personnes qui passent par le CHRS, nous retrouvons bon an mal an une répartition des âges correspondant à celle de la population globale. Une remarque cependant, en 2021, nous constatons un tassement de la forme « en cloche » avec une répartition plus homogène des classes d'âge avec des effectifs qui tendent à se rapprocher entre elles. Il y a moins de surreprésentation d'une classe d'âge par rapport à une autre.

Si on met cela en perspective sur plusieurs années, nous constatons que nous avons accueilli en proportion plus de jeunes de moins de 26 de moins que les années précédentes, où cette tranche était de moins en moins représentée d'une année à l'autre. Nous retrouvons les taux de 2018 mais encore loin de ceux de 2016 (28%).

En revanche, nous avons accueilli moins de personnes dans les tranches d'âge 26-35 ans et 36-45 ans. La tranche 26-35 ans était pourtant en augmentation constante depuis 2017. La tranche de 36-45 ans retrouve un taux similaire à celui de 2016 après avoir atteint le taux de 33% en 2017 et 2018.

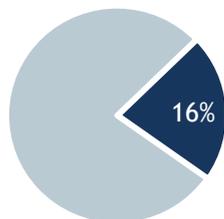
Pour la tranche d'âge de 46-55 ans, nous retrouvons un taux similaire aux années antérieures. L'année 2020 apparaissant alors comme atypique avec 12%.

## Evolution de l'âge des personnes au moment de leur admission sur la période 2016 à 2021

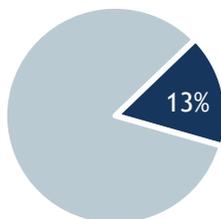


### 3. État de santé

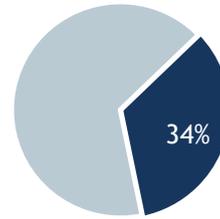
61 % des personnes accueillies rencontraient des difficultés de santé à leur arrivée :



7 personnes souffrant d'au moins 1 addiction



6 personnes suivies pour des troubles psychiques



32 personnes suivies régulièrement pour d'autres problèmes de santé

Si le nombre de personnes présentant des troubles psychiques est en recul par rapport à l'année précédente, nous constatons toujours cependant qu'une part notable de résidents souffre de ce type de troubles, pas toujours repérés par les services sociaux qui les orientent vers l'établissement. Leurs troubles ne sont alors ni diagnostiqués, ni pris en charge.

Dès lors, il est essentiel de tisser des liens de partenariat avec différents services de la psychiatrie. Ces liens ne se construisent qu'autour de situations concrètes, celles des personnes que nous accueillons et pour lesquelles il existe un besoin de prise en charge et de suivi des troubles.

L'Équipe Mobile Psychiatrie Précarité (EMPP) de l'hôpital des Murets, qui couvre les secteurs de psychiatrie où sont implantés les sites de Vincennes et Villiers-sur-Marne, joue un rôle pivot dans l'articulation de notre accompagnement avec celui du soin. En effet, les rencontres mensuelles régulières avec l'EMPP permettent d'exposer les situations de certains de nos résidents, de faciliter leur orientation vers les services de la psychiatrie de secteur et de conseiller l'équipe socio-éducative dans la gestion des troubles des personnes accompagnées. L'EMPP effectue aussi très ponctuellement des consultations et des entretiens d'évaluation avec certains résidents de l'établissement ayant besoin d'une prise en charge dédiée. Cela permet, en amont, de conforter les besoins repérés de soins et/ou d'assurer une première prise en charge en urgence des troubles, de proposer le cas échéant un traitement le temps qu'une orientation vers un Centre Médico-Psychologique (CMP) soit mise en place et que le suivi ambulatoire soit effectif.

Le partenariat avec les CMP et plus largement avec tous les services hospitaliers de psychiatrie repose sur une complémentarité objective. En effet, l'accueil au long cours et le suivi quotidien des résidents permet à l'établissement de transmettre aux acteurs du soin des observations utiles sur leurs patients : observance du traitement, effets indésirables éventuels, comportements, etc. Ces observations peuvent contribuer à prévenir une rupture de traitement et/ou faciliter le travail de soin des équipes médicales. En retour, l'établissement a l'assurance d'une meilleure prise en charge des personnes, d'une meilleure prévention des crises qui mettent à mal leur santé et leur investissement dans un parcours d'insertion.

Les troubles psychiques sont le plus souvent liés à des affections chroniques qui nécessitent des soins tout au long de la vie. Par ailleurs, un facteur important de stabilisation des troubles est l'accès à un logement stable. Les services de santé et l'Îlot Val-de-Marne poursuivent donc un objectif commun : l'insertion socio-professionnelle et la stabilisation des troubles psychiques par le logement.

En 2021, le nombre de résidents souffrant d'une ou plusieurs addictions est stable par rapport à 2020 (15%) et en diminution par rapport à 2019 (22%) et 2018 (28%). Pour mémoire, seul 7% des résidents de la file active de 2017 présentaient au moins une addiction.

En 2021, le CHRS a assis des partenariats avec des CAARUD (Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des Risques pour Usagers de Drogues) et CSAPA (Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) en organisant des réunions de synthèse autour de la situation de Patients/Résidents.

Même si, comme nous l'avons vu, les personnes sortant de détention ou sous main de justice sont notamment confrontées à des addictions, elles sont loin d'être les seules. L'autre addiction majeure, dont la consommation ne mène pas nécessairement en justice, est l'alcool. Cependant, il y a une même difficulté avec les limites, que ce soit la loi ou bien les quantités consommées, les montants dépensés pour cela. La consommation est bien alors une « *pathologie des limites* » qui, à terme, met bien souvent en péril l'emploi, le maintien dans un logement, la relation aux autres...

Nous restons ainsi parfois prudents quant à l'accueil de personnes présentant certaines addictions. Au cours des années précédentes, l'accompagnement de personnes dépendantes au « crack <sup>1</sup> » a en effet confronté l'équipe socio-éducative à ses limites, en l'absence de traitement de substitution pour ce type de substances. Leur accueil dans un collectif assez diversifié et ne présentant pas de telles difficultés est également compliqué à gérer. Cela suscite souvent un sentiment d'insécurité chez les autres résident(e)s. Nous avons dû mettre fin à l'accueil d'une résidente grosse consommatrice de crack. Une solution en hôtel lui a été proposée. Nous avons appris par la suite qu'elle a été admise en structure de soin pour tenter de rompre avec cette addiction.

Les personnes atteintes de pathologies somatiques restent en nombre élevé (34%) même si nous n'avons pas atteint cette année la proportion record de 2018 (42%). Nous retrouvons ainsi les proportions de 2019 et 2017 (34%) qui restent toutefois supérieures à 2016 (21%). Ces problèmes de santé sont souvent liés à des maladies anciennes et chroniques, non traitées dans les pays ou négligées.

D'une manière générale, l'état de santé - physique et mental - des résidents a une forte incidence sur la durée de leur séjour. Des rechutes ou des périodes d'aggravement des symptômes peuvent perturber, voire interrompre, leurs démarches d'insertion. Les personnes dont la durée de séjour est la plus longue au sein de l'établissement sont aussi les personnes dont la santé est la plus fragile. À cet effet direct de la maladie s'ajoutent d'importants délais d'instruction – au moins un an – pour les dossiers de demande de reconnaissance d'un handicap et d'obtention de l'Allocation pour Adulte Handicapé (AAH).

---

<sup>1</sup> Le « crack » est un mélange de cocaïne, d'ammoniac et de bicarbonate dont l'usage est souvent associé à d'autres consommations (alcool, benzodiazépines voire héroïne, etc.)

## 4. La durée des séjours

La durée moyenne de séjour des personnes présentes le 31 décembre 2021 est de 22 mois. Quant à la durée moyenne de séjour des personnes sorties en 2021, elle était de 16 mois.

Si la durée de séjour des personnes sorties en 2021 est très satisfaisante, nous devons constater que pour bon nombre d'autres résidents la durée de séjour est au-delà de cette moyenne. Ce sont des résidents qui ont rencontré des difficultés importantes pour accéder à un emploi ou à des ressources permettant d'envisager une orientation et/ou ont été confrontés à des séparations pour violences conjugales. Les démarches à engager pour un divorce et l'obtention d'une ordonnance de conciliation contribuent alors à allonger les durées de séjour.

## 5. Les sorties

16 personnes ont quitté l'établissement en 2021 :

- ✓ 7 personnes ont intégré un logement autonome public (HLM) ;
- ✓ 3 personnes ont intégré un logement autonome privé ;
- ✓ 1 personne a intégré une Résidence Sociale (RS) ;
- ✓ 1 personne a intégré un Foyer de Jeune Travailleur (FJT) ;
- ✓ 2 personnes ont quitté l'établissement pour des solutions amicales ;
- ✓ 1 personne n'a pas eu de renouvellement de son contrat de séjour et a intégré un hôtel 115 ;
- ✓ 1 personnes a quitté l'établissement à son initiative.

76% des sorties sont des sorties positives. Dont 63% vers du logement autonome et 13% vers du logement intermédiaire (RS et FJT).

## 6. Situation au regard de la justice

**7% des personnes hébergées en 2021 étaient concernées.**

Nous avons eu moins d'admissions cette année, et parmi celles-ci peu d'orientations « public justice ». Notre taux de résidents sous main de justice a baissé.

Nous cherchons toujours cependant à nous rendre en détention pour rencontrer des détenues en recherche d'un hébergement à leur sortie.

Toutefois, ces rencontres « dedans » pour préparer l'après au « dehors » sont très importantes. Cela nous permet d'évaluer auprès de la personne détenue son projet de sortie, de le questionner et de contribuer autant qu'il nous est possible à l'aider dans sa réflexion. Nous souhaitons d'ailleurs pouvoir rencontrer les personnes plusieurs fois pour voir comment évolue son cheminement. Cette évaluation du projet « dehors » est essentielle pour nous comme pour la personne en détention. C'est l'occasion pour nous d'exposer ce que nous pouvons proposer en matière d'accompagnement, d'évoquer toutes les dimensions de cet accompagnement

(démarches administratives, démarches vers l'emploi ou une formation, orientation vers des soins de santé, etc.). La détenue peut alors se faire une idée plus précise de ce que serait son accueil éventuel dans le CHRS et d'en voir les possibles bénéfiques pour elle (au-delà de la simple possibilité de sortie anticipée dans le cadre d'un aménagement de peine). Il s'agit là d'évaluer la possibilité et l'intérêt pour elle de ce qui pourrait plus tard, le cas échéant, être contractualisé au moment de l'accueil.

Cette possibilité d'une projection dans l'après détention, le « dehors » permet à la détenue de lever certaines inquiétudes, de préparer l'avenir et s'il y a concrétisation de l'accueil, celui-ci peut se faire en connaissance de cause, parce qu'il a été préparé en amont. Il reste toutefois l'attente de savoir si, au moment de la sortie, il y aura une place libre et si le SIAO validera le cas échéant l'orientation de la personne vers le CHRS. Cette incertitude ne peut pas être levée à priori. Elle constitue une inquiétude importante pour les personnes en détention. Quoi qu'il en soit, il est essentiel ici qu'il puisse y avoir une bonne triangulation entre le SPIP, le SIAO et le CHRS.

Or nous savons qu'il est parfois compliqué pour certains SPIP d'instruire les dossiers de demande d'hébergement, à fortiori lorsqu'il y a ensuite un changement de département (la MAF de Fleury-Mérogis est dans l'Essonne). La tentation est alors forte de ne pas instruire de tels dossiers auprès des SIAO et de traiter directement avec certains établissements (généralement parisiens) pour effectuer une admission directe.

En outre, il serait important également de savoir assez tôt auprès du SIAO si l'orientation de telle ou telle détenue pourrait être effectuée sur notre CHRS dès lors qu'une place se libérerait. Mais ce dernier point est difficile à obtenir et souvent source de tensions ou de blocages. Cela peut parfois conduire à certains découragements, surtout si d'autres structures peuvent accueillir des sortants de détention selon des modalités plus souples.

Les personnes que nous accueillons en sortie de détention présentent fréquemment des addictions importantes. En 2021, à l'exception d'une personne, toutes présentent une addiction à l'alcool ou aux stupéfiants (le plus souvent cocaïne ou crack) parfois les deux associées. Si en détention certaines addictions peuvent être contenues, notamment avec l'administration de psychotropes de la famille des benzodiazépines, il n'en va pas toujours de même à l'extérieur, sans compter une nouvelle dépendance toujours possible avec les benzodiazépines.

Or, certaines addictions viennent parfois se heurter aux limites des structures de type CHRS, malgré une prise en charge par un établissement sanitaire extérieur de type Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) ou Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des Risques des Usagers de Drogues (CAARUD) qui, eux-mêmes, peuvent être tout autant démunis lorsqu'il n'y a pas de volonté d'accrocher aux soins. Non seulement cette volonté d'accroche aux soins est difficile à évaluer à priori, notamment en détention, lorsqu'elle n'est pas soumise à l'épreuve du réel et aux tentations toujours possibles hors les murs. Mais, s'il y a bien parfois volonté de rompre avec un certain passé et des consommations, il y a souvent, dans le même temps, la tentation (plus ou moins forte et prégnante) d'y retourner et de renouer avec le produit. Cette ambivalence chez les personnes en proie aux addictions est très souvent présente. Elle est dans le cadre du travail social tout autant un écueil qu'un levier possible pour mener l'accompagnement. Éventualité d'un retour à une situation antérieure tout autant qu'une voie possible de s'en sortir...

Si nous tentons certaines admissions, pour permettre cette confrontation aux possibilités de consommer à nouveau et travailler la volonté et possibilités réelles de changement et d'adhésion au projet de réinsertion qui leur est proposé, les séjours sont parfois chaotiques et le maintien dans l'établissement est assez souvent rapidement remis en question. Il faut, à ce propos, constater que ce sont alors souvent les résident(e)s eux (elle)-mêmes qui mettent fin au séjour. L'attrait de la consommation du produit et ses bénéfices immédiats emportent tout sans autre considération, ou bien les difficultés, voire souffrances, qu'il faut surmonter pour cesser de (re)consommer sont trop fortes et conduisent à une rupture du lien avec nous.

## 5. Un fait marquant : Les violences intra familiales

En 2021, 30% des personnes qui ont été accueillies au sein de l'Ilot Val de Marne ont subi des violences intra familiales ou conjugales. Le phénomène n'est pas nouveau, mais son ampleur et sa persistance dans le temps nous amènent cette fois à mettre en avant ces situations que nous devons accompagner et auxquelles nous devons également parfois faire face lorsqu'elles se présentent en cours d'accueil.

Les violences auxquelles ont été confrontées toutes ces personnes sont variées. Il peut s'agir de violences dans l'enfance, au sein de la cellule familiale, ou bien de violences actuelles, nécessitant ou ayant nécessité, avant l'accueil, une mise à l'abri et protection. Si elles touchent le plus souvent les femmes, les hommes n'en sont pas pour autant épargnés, même au sein d'un couple.

La nature des violences est multiple. Il peut s'agir de faits anciens d'inceste ou de maltraitance dans l'enfance dont les effets traumatiques sont encore très présents. Le plus souvent les personnes ont été exposées à des violences physiques ou sexuelles (viols, prostitution forcée, ...), associées ou non à des violences psychologiques (humiliations, dénigrement, intimidations, menaces, séquestrations, ...) ou des violences économiques (empêcher de trouver du travail, harcèlement sur les lieux de travail afin de provoquer la perte de l'emploi, appropriation du salaire).

Pour les cas les plus fréquents, ces violences ont eu lieu avant l'accueil des personnes au sein du CHRS, que ce soit lors d'un parcours migratoire ou lors d'une cohabitation amicale, familiale ou conjugale. Parfois, ces violences ont pu également avoir lieu au sein d'une communauté de compatriotes sensés apporter un soutien solidaire.

Mais nous avons aussi des cas où les violences sont actuelles, que ce soit parmi les personnes accueillies en couple ou parmi les femmes accueillies seules. Ainsi, l'hébergement des couples au sein du CHRS est parfois le révélateur de ces violences qui jusqu'alors pouvaient être masquées, passaient inaperçues ou bien n'étaient pas prises en compte par l'entourage. Notre présence et notre attention permettent de constater ces violences conjugales.

Les premiers constats sont parfois minimes ou inattendus. Une manière à un certain moment de s'adresser à l'autre par exemple, une trace de coup généralement tout de suite banalisée mais dont l'explication n'est pas toujours très convaincante. Ainsi d'une résidente en couple travaillant dans une crèche expliquant un cocard important sous un œil par le fait qu'elle a reçu un coup d'un des enfants dont elle s'occupe. Une VAD permet aussi d'être témoin du fonctionnement d'un couple lorsque Monsieur se fait servir à table sans un mot et que Madame reste debout à attendre qu'il termine pour passer le plat suivant. Dans les deux cas, ces premiers constats ont révélé ultérieurement des violences anciennes et installées. Dans le premier cas, Monsieur sera finalement jugé aux Assises pour toutes les violences commises, le second en correctionnelle dans quelques mois.

Parmi les personnes présentes en 2021, deux femmes ont ainsi été accueillies en couple. Mais les violences, conformément au règlement de fonctionnement de l'établissement, ont conduit à l'exclusion et la réorientation du conjoint violent. Cette exclusion au-delà de la mise à l'abri et de la protection apportée, est parfois (mais pas tout le temps) une étape majeure d'un processus de séparation qui pourra alors s'engager et que nous accompagnerons. Quelle que soit la suite, ce temps de la séparation physique et de l'éloignement du conjoint est un moment de fragilité, délicat à accompagner. C'est, malgré les violences subies, un temps où les personnes vont se retrouver seules, face à un avenir où elles pressentent qu'il leur faudra malgré tout encore affronter des moments difficiles et éprouvants. Ce temps de l'accompagnement nécessite présence et écoute de la part de l'équipe.

L'éloignement d'un conjoint ne met pas pour autant un arrêt à certains agissements. Les résidents violents exclus reviennent souvent notamment au début et cherchent à renouer contact lorsque les appels téléphoniques sont bloqués. L'ensemble de l'équipe salariée doit alors être mobilisée et soudée pour faire barrage et empêcher les intrusions. Ces moments sont particulièrement éprouvants notamment lorsque les personnes reviennent alcoolisées.

Cette sanctuarisation de l'établissement comme lieu protecteur du conjoint ayant subi des violences trouve ses limites face à l'ambivalence des victimes envers l'auteur des violences. Que ce soit sous l'effet d'une emprise forte du conjoint violent, de sentiments ou attachement persistants malgré les violences subies (en cela amour et haine ne s'opposent pas, et le contraire de l'amour est l'indifférence), les contacts peuvent parfois se maintenir avec l'assentiment des victimes. Ainsi cette résidente dont le mari violent avait été exclu du CHRS, et qui se fait agresser violemment une nouvelle fois au sein même de l'hôpital où elle venait visiter son mari. Son mari lui fracturera ce jour-là la mâchoire avec plus de 30 jours d'ITT.

Une partie importante du travail d'accompagnement porte sur la reconnaissance par les victimes de ces violences du fait que cela n'est pas « normal » ni « acceptable ». Souvent nous comprenons que pour les victimes, les faits de violence seraient finalement une marque d'attachement. Devant cette banalisation des violences, nous avons mis en place un atelier animé par une bénévole étudiante en droit. Il s'agit d'un groupe de parole qui, à partir d'une mise en partage d'expériences sur la manière dont les femmes peuvent être considérées dans différentes cultures, sur ce qu'elles ont pu subir ou ce que d'autres ont subi, de mener une réflexion sur ce qui relève de la violence, ce qui doit être considéré comme tel.

Le soutien moral est également important après des violences subies. Lorsque les violences sont actuelles, le soutien se traduit notamment par des accompagnements physiques au commissariat pour enregistrer une plainte, puis à l'Unité Médico Judiciaire (UMJ) qui constatera médicalement les violences subies et établira le nombre de jours d'ITT. Ces démarches sont très souvent compliquées à mettre en œuvre pour les personnes. Par peur souvent, mais aussi paradoxalement parfois pour ne pas porter préjudice... Il faut souvent du temps pour que ces démarches pourtant essentielles soient effectuées. Lorsqu'une procédure pénale est engagée, l'accompagnement porte sur la constitution du dossier en lien avec l'avocat de la résidente. Il s'agit de rassembler les documents et éléments de preuve notamment lorsqu'il s'agit de violences autres que physiques. Les violences psychologiques, morales ou économiques sont plus insidieuses et il est plus compliqué de rassembler les éléments de preuve. L'accompagnement consiste à soutenir ce travail et aider la résidente à obtenir les pièces utiles et nécessaires.

Que les violences soient actuelles ou passées, et indépendamment des démarches qui seront ou pas engagées au pénal, la question du divorce devient centrale, puisqu'elle est une condition pour pouvoir obtenir à terme une attribution de logement. En effet, dans le cas d'une séparation d'un couple marié, l'obtention d'un logement est conditionnée par, à

minima, la présence au dossier d'une ordonnance de non-conciliation. Très peu des personnes orientées sur le CHRS suite à des violences conjugales ont déjà entamées ces démarches. L'accompagnement va alors porter dans un premier temps sur l'explication des démarches à effectuer pour mener la procédure de divorce. Nous orientons et accompagnons souvent les personnes vers un point d'accès au droit. Ce premier temps permet de poser et penser les différentes étapes et la manière de procéder. Viendra ensuite le temps de la procédure elle-même avec l'avocat et des échanges avec celui de la partie adverse. L'accompagnement soutient toute cette étape.

Les violences anciennes, celles subies dans l'enfance ou l'adolescence, ont souvent des conséquences encore très actives. Ainsi, cette résidente qui à son arrivée dans le CHRS n'arrivait pas à se mobiliser sur ses démarches d'insertion et inversait souvent le jour et la nuit dans son rythme de vie. Après plusieurs mois, cette résidente à pu nous confier qu'elle avait subi des relations incestueuses avec son père lorsqu'elle était adolescente. Elle n'avait encore parlé de cela à personne, nous étions les premiers à qui elle s'ouvrait. Jusqu'alors, c'était par une addiction aux médicaments qu'elle tentait de panser les séquelles des violences sexuelles. Dès lors, qu'elle nous a confié ce qui était resté secret, la résidente a accepté que nous puissions l'orienter vers un Centre Médico Psychologique pour traiter et encadrer son addiction et vers un centre parisien de psychothérapie. Aujourd'hui la résidente a pu trouver un emploi et reprendre une vie plus active.

# LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE ÉCOULÉE

---

## 1. Vie de l'équipe

L'année écoulée a confronté l'établissement à des difficultés de recrutement. Une quasi-absence de candidatures de travailleurs sociaux reçues malgré les annonces, nous a contraint à faire appel à de l'intérim pour pallier ce problème. Mais les intérimaires, souvent en attente du démarrage d'un projet à venir ou en recherche de structures mieux disantes sur les salaires, restent une ressource instable.

Quatre nouveaux agents accueil recrutés en contrat PEC ont rejoint l'équipe à la suite de départs attendus (contrats PEC arrivés à échéance après renouvellement).

Il n'y a pas eu de mouvements chez les veilleurs de nuit.

L'équipe a été complétée par une Conseillère en Insertion Professionnelle CIP qui intervient à temps partiel une journée par semaine. Elle tient une permanence à Vincennes et reçoit indifféremment les résidents de Vincennes et celles de Villiers.

De nombreux résidents hébergés au CHRS ont eu, dans leur parcours de vie, des difficultés amenant une rupture professionnelle plus ou moins longue. Parmi les difficultés rencontrées dans leur recherche d'emploi, nous retrouvons souvent :

- la perte de confiance en soi ;
- avoir quitté le milieu professionnel depuis longtemps ;
- ne pas savoir comment trouver un domaine professionnel adapté à son profil ;
- devoir utiliser les applications numériques et l'informatisation des recherches d'emplois actuelles ;
- ne pas se sentir légitime à avoir de nouveau une place dans le marché de l'emploi ;
- pour les personnes en situation de handicap, comment trouver un emploi adapté à leur problématique.

Les bénéfices de la présence d'une conseillère d'insertion professionnelle au sein de l'équipe sont nombreux.

- La Conseillère en Insertion Professionnelle intervient directement au sein de la structure, ce qui permet, au moins dans un premier temps, aux résidents sortis du marché de l'emploi d'être reçus dans un endroit qu'ils connaissent, d'être rassurés, et de ne pas craindre le regard des autres.
- Les résidents bénéficient d'un suivi emploi hebdomadaire. Ce qui est bien supérieur à ce que peut proposer Pôle Emploi au vu du nombre très élevé de suivis d'un conseiller.
- La Conseillère en Insertion Professionnelle (CIP) travaille en lien très étroit avec les autres travailleurs sociaux de l'équipe et est en mesure de faire des points réguliers avec eux et de partager facilement les informations concernant l'évolution de leur situation.
- Spécialiste du secteur de l'emploi elle contribue directement à élargir notre réseau partenarial.

L'accompagnement autour de l'emploi a permis aux résidents de reprendre confiance en eux, de connaître les outils pour effectuer leurs recherches d'emplois. L'accompagnement professionnel avec la CIP a permis aux résidents de redevenir acteurs dans leur propre parcours.

Nous avons eu 75% de sorties positives vers un logement autonome ou un logement intermédiaire. Toutes ces personnes avaient un emploi ou une formation rémunérée leur ayant permis d'envisager de telles évolutions de leur situation.

## 2. Actions d'accompagnement

Avec l'appui de bénévoles ou avec les membres de l'équipe, plusieurs ateliers ont été organisés en 2021.

- Un atelier de cours français animé par une bénévole, chaque jeudi après-midi pendant deux heures, permet à certains résidents d'améliorer leur maîtrise du français oral ou écrit.
- Un atelier « boudoir des femmes », animé par une bénévole étudiante en Droit, permet à des résidentes de mener une réflexion autour de la notion de violence. Cet atelier est un espace de paroles qui, à partir d'échanges sur la place des femmes dans différents pays, les amène à réfléchir sur ce qui est considéré comme situation de violence ou de maltraitance.
- Un atelier de mise forme et de gymnastique douce est animé par une ancienne championne universitaire d'escrime.
- Un atelier culinaire une fois par quinzaine est animé par un agent d'accueil. Il permet d'aborder les thèmes de la gestion budgétaire, du savoir acheter les produits (en quantité et au juste prix), de leur préparation. Durant quelques semaines, une bénévole travaillant ans un restaurant parisien a rejoint l'atelier pour faire profiter les participantes de ces compétences culinaires.
- Un atelier numérique est animé par un bénévole pour aider les résidentes de Villiers sur Marne à maîtriser les outils informatiques et numériques. Cet atelier contribue à combattre la fracture numérique alors que de plus en plus de démarches doivent s'effectuer désormais sur des plateformes numériques (Pôle Emploi, CAF, etc.).
- L'activité jardinage déjà mise en œuvre les années précédentes sur le site de Vincennes a été reconduite. Ce type d'atelier souvent bien investi est très intéressant sur le plan éducatif. En effet, avant de pouvoir récolter les fruits (ou légumes) de ses efforts, il faut préparer le terrain, semer, arroser, prendre soin des semis. Autant d'étapes nécessitant patience et persévérance. En 2021, un potager a également été installé sur le site de Villiers sur Marne. Les récoltes, à la hauteur des efforts fournis, ont été partagées.
- Dans le cadre d'un projet d'entreprise promouvant les actions philanthropiques, nous avons reçu des salariés de la société Salesforce pour effectuer avec eux et nos résidents quelques travaux de peinture. Ces travaux effectués sur une journée ont à la fois permis de redonner un « coup de neuf » à certains espaces et offert un moment convivial à certains de nos résidents.
- Avant la pandémie de COVID, nous avons projeté plusieurs activités s'appuyant sur la patrimoine historique et naturel de la ville de Vincennes. Cela se concrétise désormais. Ainsi, en partenariat avec la Compagnie de Marins, plusieurs résidentes ont participé à la préparation d'un spectacle autour de Christine de Pizan, première femme de lettres de langue française ayant vécu de sa plume au début du XVème siècle. Le spectacle, mêlant poésie et mise en scène théâtrale, sera joué au printemps 2022 dans l'enceinte du Château de Vincennes.

### 3. L'actualisation du Projet d'Etablissement

Un groupe de travail coordonné par une consultante de l'URIOPSS Ile de France et le responsable d'établissement s'est réuni à 10 reprises lors de demi-journées de réflexion. Ce travail d'actualisation du Projet d'établissement a associé les salariés, les résidents et un administrateur. On regrette que le contexte sanitaire depuis mars 2020 n'ait pas permis d'associer plus amplement les partenaires.

Le projet d'établissement s'appuie sur les recommandations de bonnes pratiques professionnelles développées depuis 2008 par la HAS. Il décline par ailleurs les valeurs portées par l'association l'Îlot et les orientations de son plan stratégique pour la période 2020-2025. L'incarnation de ces grands principes s'appuie sur des outils méthodologiques en accord avec la démarche qualité instaurée par l'association.

Le fruit de ce travail sera présenté aux résidents pour avis et remarques lors d'un CVS début 2022. Puis il sera soumis au Conseil d'administration.

### 4. La préparation de l'installation sur le site de Fontenay-sous-Bois

Rappelons une nouvelle fois que le regroupement des deux sites de Vincennes et de Villiers-sur-Marne doit permettre à terme de :

- ✓ Simplifier l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'établissement ;
- ✓ Adapter les modalités d'accueil proposées aux standards actuels (studios individuels comprenant des sanitaires et kitchenette) ;
- ✓ Adapter le public accueilli aux besoins en hébergement (femmes avec enfant) ;
- ✓ Mutualiser certaines ressources et consolider l'équilibre budgétaire de l'établissement.

Les travaux sur le site de Fontenay-sous-Bois ont commencé en janvier 2021. Ils vont s'achever au printemps 2022. La fin d'année 2021 a été assez largement consacrée à la préparation du déménagement : information des résidents (visite d'un studio témoin sur le site encore en chantier, présentation en CVS des modalités prévues du déménagement, etc.), inventaire complet du mobilier et des équipements, consultation des fournisseurs pour les achats de mobilier à remplacer ou compléter.

# PERSPECTIVES 2022

---

## Site unique de Fontenay-sous-Bois :

L'installation sur le site de Fontenay-sous-Bois sera le moment fort de l'année 2022. C'est l'aboutissement d'un projet décidé en 2014. L'installation dans ce nouveau site sera importante pour le CHRS. L'hébergement se fera dans des locaux entièrement refaits à neuf avec des conditions d'accueil plus conformes aux standards actuels. Les studios seront équipés de manière à ne plus avoir de cuisine et salle d'eau partagées.

Ce sera aussi l'occasion de revoir certaines de nos manières de travailler et d'accompagner les résidents en renforçant le principe de « l'aller vers » avec des entretiens de suivis réguliers dans les nouveaux studios (en plus de ceux réalisés dans les bureaux des travailleurs sociaux) et des visites techniques qui remplaceront les visites de chambres pour prévenir la dégradation des locaux.

Le regroupement des résidents sur un même site permettra également d'effectuer plus facilement des actions collectives avec des bénévoles ou partenaires extérieurs (prévention en matière de santé, de citoyenneté, activités de loisirs, etc.)

## Finalisation du nouveau Projet d'Etablissement et actualisation des autres documents loi 2002-2 :

Dans la suite des travaux menés avec l'équipe et des résidents, le projet d'établissement sera présenté aux résidents en CVS pour recueillir leur avis et remarques avant validation en Conseil d'Administration.

Les autres documents, tels que le Règlement de Fonctionnement et le livret d'accueil, seront actualisés et adaptés au nouveau site et aux nouvelles conditions d'accueil.

## Développement du bénévolat et du partenariat :

Le travail engagé autour du bénévolat a permis de multiplier et diversifier les ateliers animés par les bénévoles. Nous continuerons à développer cet apport de compétences. Par ailleurs, avec notre installation sur la commune de Fontenay, nous chercherons à développer et accroître notre partenariat, notamment autour de l'apprentissage du français, des savoirs de base et de la maîtrise des outils numériques.

## Accueillir davantage de personnes sortant de prison :

Cette orientation s'inscrit dans le cadre du plan stratégique de l'association pour les cinq années à venir. Un groupe de travail a réfléchi et sur les moyens et modalités de levée des freins à l'augmentation du public justice au sein de ses établissements. L'établissement a contribué à la réflexion sur ce chantier stratégique.

Dans le même temps, l'Ilot Val de Marne poursuivra la collaboration avec les SPIP pour avoir plus d'orientations.

# MERCI À NOS PARTENAIRES

---

L'Îlot Val-de-Marne compte de nombreux partenaires institutionnels et associatifs dans plusieurs domaines d'intervention. Nous remercions notamment :

## Santé :

- ✓ Le Centre Hospitalier Les Murets - Pôles 94G01 (unité d'hospitalisation Sarah Bernhardt) et 94G04 (Unité d'hospitalisation Héloïse).
- ✓ Le Groupe Hospitalier Paul Guiraud à Villejuif - Secteur 94G13.
- ✓ Le Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention des Addictions (CSAPA) : Jet 94 au Plessis Trévisé.
- ✓ Le Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction de risques pour Usagers de Drogues (CAARUD) VISA 94 à Champigny sur Marne.
- ✓ Equipe Mobile Psychiatrie Précarité (EMPP) de l'Hôpital des Murets à La Queue en Brie.
- ✓ Les Centres Médico-Psychologiques (CMP) de Vincennes et Villiers-sur-Marne.

## Emploi :

- ✓ L'espace emploi de *l'Escale* (Villiers-sur-Marne) ;
- ✓ Le Pôle Emploi de Vincennes ;
- ✓ La Mission Locale des portes de la Brie (Villiers-sur-Marne) ;
- ✓ La Mission Locale des Villes du Nord du Bois (Vincennes).
- ✓ Les Ateliers Chantiers d'Insertion : Approche et Insertion Service Prestations à St Maur des Fossés, Rejoué à Vitry sur Seine.

## Logement :

- ✓ Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) du Val-de-Marne - AVDL ;
- ✓ Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (DRIHL).

## Justice :

- ✓ Le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) du Val-de-Marne - Le SPIP Milieu Ouvert de Créteil et le SPIP de la MAF de Fresnes ;
- ✓ Le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) de la MAF de Fleury-Mérogis ;
- ✓ Le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) du Centre Pénitentiaire du Sud Francilien (Réau) ;

## Aides financières :

- ✓ Mairie de Vincennes.

## Activités culturelles et sportives :

- ✓ Association *Cultures du Cœur*.





# L'Îlot Val-de-Marne

## Vincennes

6 rue Émile Dequen  
94 300 Vincennes  
01.43.28.03.98  
[ilot94@ilot.asso.fr](mailto:ilot94@ilot.asso.fr)  
[www.ilot.asso.fr](http://www.ilot.asso.fr)

---

## Villiers-sur-Marne

15 rue Louise Adélaïde  
94 350 Villiers-sur-Marne  
01.49.51.56.47  
[ilot94@ilot.asso.fr](mailto:ilot94@ilot.asso.fr)  
[www.ilot.asso.fr](http://www.ilot.asso.fr)